

SÉANCE DU 29 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf mars, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le vingt-et-un mars deux mil dix-neuf, sous la présidence de M. Gino GOMMÉ, Maire.

Etaient présents :

- Madame MOREL Christine, Messieurs LAUNOIS Sylvain, MADIC Jules, PAPOIN Daniel, adjoints,
- Madame REZÉ Christèle, conseillère municipale,
- Messieurs ADAM Laurent, DUBREUIL Matthieu, LEJAY Gilles, LESAGE Mickaël, NEMAUSAT Pierre, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mesdames BERANEK Sonia (pouvoir à M. LAUNOIS), CHARLES Mélanie (pouvoir à Mme MOREL), Monsieur BONNET Gérard (pouvoir à M. MADIC), conseillers municipaux.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Madame MOREL Christine.

Ouverture de la séance à 18 h 32, par l'approbation, à l'unanimité des présents et des votants, du compte-rendu de la séance du conseil du 1^{er} mars 2019.

I – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil, les comptes de gestion 2018 de l'eau, de l'assainissement et de la Commune, établis par le comptable de Château Renault qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs établis par la Commune.

Après délibération, à l'unanimité des présents et de votants, les comptes de gestion 2018 de l'eau, de l'assainissement et de la Commune, sont adoptés.

Délibération n°5/2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2018 du Service de l'Eau établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 du Service de l'Eau.

Délibération n°6/2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2018 du Service de l'Assainissement établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 du Service de l'Eau.

Délibération n°7/2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2018 du Budget Principal établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 du Budget Principal.

II – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

Madame MOREL présente à l'Assemblée les comptes administratifs 2018 de l'eau, de l'assainissement et de la Commune, qui sont identiques en tous points aux comptes de gestion 2018 établis par le Trésorier présentés précédemment.

Ils s'établissent comme suit :

Service Eau 2018	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	RÉSULTAT GLOBAL
Dépenses	8.079,38 €	39.330,62 €	47.410,00 €
Recettes	30.432,01 €	122.000,09 €	152.432,10 €
Résultats des sections	+ 22.352,63 €	+ 82.669,47 €	+ 105.022,10 €

Service Assainissement 2018	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	RÉSULTAT GLOBAL
Dépenses	80.369,40 €	76.631,86 €	157.001,26 €
Recettes	264.156,72 €	112.246,13 €	376.402,85 €
Résultats des sections	+ 183.787,32 €	+ 35.614,27 €	+ 219.401,59 €

Commune 2018	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT GLOBAL
Dépenses	176.038,13 €	444.800,60 €	620.838,73 €
Recettes	115.929,06 €	540.594,46 €	656.523,52 €
Résultats des sections	- 60.109,07 €	+ 95.793,86 €	+ 35.684,79 €

Délibération n°8/2019

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2018 du Service de l'Eau et c'est Madame Christine MOREL, 2^{ème} adjointe en charge de la commission des Finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2018 du Service de l'Eau et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2018 du Service de l'Eau qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2018 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

Délibération n°9/2019

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2018 du Service de l'Assainissement et c'est Madame Christine MOREL, 2^{ème} adjointe en charge de la commission des Finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2018 du Service de l'Assainissement et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2018 du Service de l'Assainissement qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2018 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

Délibération n°10/2019

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2018 du Budget Principal et c'est Madame Christine MOREL, 2^{ème} adjointe en charge de la commission des Finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2018 du Budget Principal et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2018 du Budget Principal qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2018 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

III – AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2018 POUR 2019 :

Monsieur le Maire, pour faire suite aux propositions de la commission des Finances, propose d'affecter les résultats 2018 des services Eau, Assainissement et Budget Principal sur les lignes concernées en 2019. Voir ci-après le détail de ces affectations.

Délibération n°11/2019

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2018 du Service de l'Eau a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat négatif de 3.304,24 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 25.656,87 € fait apparaître un nouvel excédent de 22.352,63 €.

- **Section d'exploitation** : un résultat positif de 18.736,69 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 63.932,78 € fait apparaître un nouvel excédent de 82.669,47 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2019, l'intégralité de l'excédent d'investissement en report à nouveau, et de faire de même pour la section d'exploitation.

Délibération n°12/2019

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2018 du Service de l'Assainissement a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat négatif de 24.120,15 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 207.907,47 € fait apparaître un nouvel excédent de 183.787,32 €.

- **Section d'exploitation** : un résultat négatif de 917,02 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 36.531,29 € fait apparaître un nouvel excédent de 35.614,27 €.

Il y a des restes à réaliser pour 2018 : 183.203,55 € en dépenses d'investissement reportés en 2019 sur la ligne concernée (Compte 2315).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2019 l'intégralité de l'excédent d'investissement en report à nouveau, et de faire de même pour la section d'exploitation.

Délibération n°13/2019

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2018 du Budget Principal a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat positif de 42.465,25 € mais qui compte tenu du déficit antérieur cumulé de 102.574,32 € fait apparaître un nouveau déficit de 60.109,07 €.

- **Section de fonctionnement** : un résultat positif de 41.961,88 € mais qui compte de l'excédent antérieur cumulé de 53.831,98 € fait apparaître un nouvel excédent de 95.793,86 €.

Le besoin de financement pour l'investissement est de 60.109,07 € corrigé des restes à réaliser qui s'élèvent à 2.556,00 € en recettes et au besoin de financement qui est de 57.553,07 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2019 l'intégralité du déficit d'investissement en report à nouveau, et d'y affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 57.553,07 €.

Le nouveau report d'excédent de fonctionnement se monte à 38.240,79 €.

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 :

Monsieur le Maire indique que la Commission des Finances souhaite que les taux ne soient pas augmentés pour 2019. Après discussion, les élus optent pour une stagnation des taux en 2019. Soit :

- taxe d'habitation 12,25 %
- taxe foncière (bâti) 13,85 %
- taxe foncière (non bâti) 40,68 %.

Délibération n°14/2019

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Commission des Finances en ce qui concerne les taux d'imposition pour 2019 propose de stagner les taux pour cette année.

Il demande donc au Conseil, de voter sur cette proposition de stagnation.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, des présents et des votants se prononce pour cette stagnation, à savoir pour 2019 :

- taxe d'habitation → 12,25 %
- taxe foncière (bâti) → 13,85 %
- taxe foncière (non bâti) → 40,68 %

V – ATTRIBUTION POUR 2019 DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire commente le tableau remis aux élus en ce qui concerne les montants à attribuer aux associations pour 2019. Il a été établi par la commission des Finances, après une étude des documents fournis par les associations. Après discussion, les élus décident d'adopter les montants proposés indiqués dans la délibération ci-dessous.

Délibération n°15/2019

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de décider du montant des subventions à attribuer aux associations pour 2019, et au vu des propositions faites par la Commission des Finances réunie le 26 février 2019. Cette commission a examiné chaque demande afin de déterminer au plus juste les montants à attribuer. Ainsi, elle propose les montants suivants :

Monday Rock : 150 €	Club de karaté : 100 €
Ass. Gymnastique Bien être : 400 €	Club des Ainés Neuvilleois : 100 €
Comité des fêtes : 800 €	Osmos'97 : 300 €
USEP : 500 €	Les P'tites Ailes renaudines : 200 €
SPA : 50 €	Amicale des Pompiers : 100 €
Club de scrabble : 300 €	Les P'tits Loups de la Brenne : 300€

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, des présents et des votants, adopte les montants des subventions proposés pour 2019 à attribuer aux associations.

VI – VOTE DES BUDGETS 2019 :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer, sur les propositions faites par la commission des Finances, sur les budgets des services de l'Eau, de l'Assainissement et du Budget principal pour 2019.

Après discussion, les budgets Eau et Assainissement sont votés à l'unanimité. Pour le budget principal, Messieurs LAUNOIS et NÉMAUSAT interpelle Monsieur le Maire en ce qui concerne ses indemnités en tant que Maire et Vice-Président à la Communauté de Communes du Castelrenaudais. Ils ne trouvent absolument pas normal que les cotisations patronales de l'URSSAF de plus de 4.000 € soient imputables à la Commune parce que Monsieur GOMMÉ, siège en tant que Vice-Président à la Communauté de Communes du Castelrenaudais ; qu'ils ne savent pas ce qu'il y fait et s'il apporte à ce titre quelque chose à la Commune.

Monsieur GOMMÉ répond :

- que les comptes rendus des débats des réunions de la Communauté de Communes du Castelrenaudais sont remis à chaque élu,
- qu'il est en charge du dossier des gens du voyage (très lourd dossier), de la surveillance des travaux au Cinéma « Le Balzac », qu'il s'occupe des installations de magasins dans les communes du canton, qu'il a supervisé des travaux à la Maison de Services Publics,
- que ces cotisations n'existaient pas à l'époque de sa première vice-présidence, qu'elles ont été votées par l'Etat à partir de 2013.

Ces réponses ne conviennent pas à Messieurs LAUNOIS et NEMAUSAT qui demandent ce que compte faire Monsieur le Maire, à ce sujet alors que la Commune cherche par ailleurs à faire ses économies.

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut rien faire contre cet état de fait, par conséquent, Messieurs LAUNOIS et NEMAUSAT ne valident pas le budget principal. Donc après discussion, le budget, est adopté par 10 voix (contre 3 et 1 abstention).

Les chiffres des budgets 2019 sont votés comme suit :

BUDGETS PRIMITIFS 2019	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<i>Service de l'Eau</i>		
- dépenses	27.127,77 €	139.691,27 €
- recettes	27.127,77 €	139.691,27 €
<i>Service de l'Assainissement</i>		
- dépenses	417.942,23 €	108.336,19 €
- recettes	417.942,23 €	108.336,19 €
<i>Commune</i>		
- dépenses	171.997,40 €	544.562,95 €
- recettes	171.997,40 €	544.562,95 €

Délibération n°16/2019

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget 2019 pour le Service de l'Eau élaboré par la Commission des Finances.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, des présents et des votants, adopte ce budget pour l'année 2019 et charge Monsieur le Maire de son application.

Délibération n°17/2019

Monsieur le Maire présente au Conseil, le budget 2019 pour le Service de l'Assainissement élaboré par la Commission des Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, adopte le budget du Service Assainissement pour 2019 et charge Monsieur le Maire de son application.

Délibération n°18/2019

Monsieur le Maire présente au Conseil, le budget 2019 pour le Budget Principal élaboré par la Commission des Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et des votants (10 pour – 3 contre – 1 abstention), adopte le budget du Budget Principal 2019 et charge Monsieur le Maire de son application.

VII – FEU D'ARTIFICE POUR FÊTE NATIONALE :

Monsieur le Maire présente aux élus le devis de la Société PYRO CONCEPT pour le feu d'artifice de la Fête Nationale qui sera tiré le 20 juillet prochain. Il s'élève à 4.980 € TTC sans option. Après délibération, à la majorité le Conseil accepte la signature de ce devis.

Délibération n°19/2019

Monsieur le Maire présente au Conseil, la proposition de prix de la Société PYRO CONCEPT de Nazelles-Négron, pour le feu d'artifice pour la Fête Nationale qui aura lieu le Samedi 20 juillet prochain. Le coût s'élève à 4.980 € TTC sans option.

Après délibération, l'Assemblée, à la majorité des présents et des votants (12 pour – 2 abstentions), accepte ce devis sans rajout d'options et charge Monsieur le Maire de signer ce devis.

VIII – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE TRANSFERT DES EAUX USEES DU BOURG VERS LA VILLE DE CHATEAU-RENAULT :

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le choix des entreprises à retenir pour les travaux de transfert des eaux usées du bourg vers la Ville de Château-Renault. La société SAFEUGE qui gère la maîtrise d'œuvre de ce chantier après analyse des offres conseille à la Commune de retenir :

- l'Entreprise JEROME BTP pour les travaux sur la canalisation et de prendre l'option grès,
- l'Entreprise HABERT pour les postes de relevage,
- l'Entreprise SOA pour les tests et le passage caméra.

Monsieur le Maire signale que la secrétaire a enfin eu l'Agence de l'Eau, qui a confirmé que le taux de subvention attribué à ces travaux sera de 50 % soit une subvention d'un montant de 170.000 € et qu'un acompte entre 30 et 35 % à l'ouverture du chantier pourra être versé et le solde à la fin du chantier. Le courrier officiel annonçant le montant devrait arriver après le 15 avril. Il a bien spécifié que l'on peut notifier oralement aux entreprises qu'elles sont retenues mais ne pas signer les actes d'engagement avant la réception de ce courrier.

Après délibération, et explications, les élus retiennent les entreprises préconisées par le maître d'œuvre et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération n°20/2019

Monsieur le Maire indique que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 05 mars 2019 pour étudier les offres de prix pour les travaux de transfert des eaux usées du bourg de la Commune vers la Ville de Château-Renault.

Ces travaux sont divisés en trois lots :

- 1^{er} lot – pose de la canalisation de transfert des eaux usées,
- 2^{ème} lot – création d'un poste de relevage et réhabilitation des deux actuels,
- 3^{ème} lot – passage de caméra et tests d'étanchéité de la canalisation de transfert.

Concernant le 1^{er} lot : 5 entreprises ont soumissionné :

- AQUALIA → * solution de base (PVC) pour un montant de 269.166,80 € TTC

- DAGUET TP →
 - * solution « grès » pour un montant de 313.612,80 € TTC
 - * solution de base (PVC) pour un montant de 215.988,00 € TTC
 - * variante autorisée pour un montant de 222.229,80 € TTC
 - * solution « grès » pour un montant de 254.922,00 € TTC
- EHTP →
 - * solution de base (PVC) pour un montant de 244.396,80 € TTC
 - * solution « grès » pour un montant de 253.975,80 € TTC
- JEROME BTP →
 - * solution de base (PVC) pour un montant de 196.758,48 € TTC
 - * solution « grès » pour un montant de 204.916,08 € TTC
- SOGEA →
 - * solution de base (PVC) pour un montant de 208.039,44 € TTC
 - * solution « grès » pour un montant de 225.961,44 € TTC

Concernant le lot 2 : 2 entreprises ont soumissionné :

- FOURNIE → * pour un montant de 119.958,00 € TTC
- HABERT → * pour un montant de 138.292,80 € TTC

Concernant le lot 3 : 4 entreprises ont soumissionné :

- S3C → * pour un montant de 5.602,80 € TTC
- SOA → * pour un montant de 4.575,60 € TTC
- A3sn → * pour un montant de 6.420,00 € TTC
- SPI2c → * pour un montant de 7.104,00 € TTC.

La commission, après consultation de M. NAVARRO de SAFEUGE, maître d'œuvre de cette réalisation, conseille de prendre la solution « grès » pour la canalisation de transfert, solution plus résistante dans le temps, et de retenir les entreprises suivantes :

- **lot 1** : JEROME BTP pour un montant de 204.916,08 € TTC (montant HT 170.763,40 €),
 - **lot 2** : HABERT pour un montant de 138.291,80 € TTC (montant HT 115.244,00 €),
 - **lot 3** : SOA pour un montant de 4.575,60 € TTC (montant HT 3.813,00 €),
- le coût total de ces travaux s'élèveraient donc à 347.784,48 € TTC (montant HT 289.820,40 €) sur le budget du Service Assainissement.

A ces travaux, sur le budget principal, il faudra rajouter le devis de 19.126,80 € TTC (montant HT 15.301,44 €) établit par l'entreprise JEROME BTP pour le bitumage de la piste cyclable et piétonne Rue du 8 mai 1945 à la demande de la Commission.

Monsieur le Maire suite à cet exposé, demande l'avis du Conseil Municipal, sur les choix proposés par la Commission d'appel d'offres.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, des présents et des votants, entérine les choix de la Commission d'appel d'offres, à savoir : l'entreprise JEROME BTP pour le lot 1, l'entreprise HABERT pour le lot 2 et l'entreprise SOA pour le lot 3 et charge Monsieur le Maire de la signature des marchés et de toutes les pièces se rapportant à ces travaux dès que la Commune aura eu connaissance du montant de la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et approuve également le devis pour le bitumage de la piste cyclable et piétonne Rue du 8 mai.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

1°) Interventions de Madame MOREL et Monsieur PAPOIN :

Ils informent les élus que ce vendredi matin à 10 h, ils ont eu réunion avec les élus du Boulay et les dirigeants de l'Elan Coluche de Château-Renault (Messieurs MENDES et BOUDMER) au sujet de l'acceptation des enfants de Neuville-sur-Brenne et du Boulay à cet ALSH.

Il s'avère que fur et à mesure des réunions, le montant de la participation financière de la Commune augmente et que l'on en arriverait à un montant d'environ 8.328 € alors qu'avec l'ALSH de Saunay, la Commune est aux alentours de 3.000 €.

Après discussion, les élus souhaitent ne pas continuer les démarches avec l'Elan Coluche et il est à penser que la Commune du Boulay va rester avec Nouzilly, la participation qui leur est demandée et également trop élevée.

2°) Courier de Madame GUILLOONNEAU :

Cet agent demande au Conseil s'il ne serait pas possible de mettre une garantie maintien de salaire auprès d'une mutuelle.

La secrétaire indique qu'elle a contacté la Mutuelle Nationale des Territoriaux et qu'elle attend une réponse.

Les élus ne souhaitent pas que la Commune aide au financement de cette garantie. Affaire à suivre.

3°) Intervention de M. NÉMAUSAT :

Il demande aux élus une réunion pour se pencher sur les tarifs pour le remplacement des matériels de l'aire de jeux qui sont en très mauvais état voire dangereux. Les catalogues sont reçus en mairie.

Une réunion est prévue le mercredi 03 avril à 14 h 00 en mairie.

4°) Intervention de Madame REZÉ :

Elle indique que son fils Justin est arrivé 206^{ème} sur 1500 participants au 4L Trophy et remercie la Commune pour la subvention.

Monsieur le Maire reprend la parole pour demander aux élus de s'inscrire aux différents créneaux horaires pour la tenue du bureau de vote pour les Élections Européennes du 26 mai prochain.

La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 26 avril 2019 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 52 minutes.

- délibération n°5/2019 : Vote du compte de gestion du service de l'eau 2018,**
- délibération n°6/2019 : Vote du compte de gestion du service de l'assainissement 2018,**
- délibération n°7/2019 : Vote du compte de gestion du budget principal 2018,**
- délibération n°8/2019 : Vote du compte administratif du service de l'eau 2018,**
- délibération n°9/2019 : Vote du compte administratif du service de l'assainissement 2018,**
- délibération n°10/2019 : Vote du compte administratif du budget principal 2018,**

- délibération n°11/2019 : Les affectations des résultats du service de l'eau,
- délibération n°12/2019 : Les affectations des résultats du service de l'assainissement,
- délibération n°13/2019 : Les affectations des résultats du budget principal,
- délibération n°14/2019 : Vote des taux d'imposition 2019,
- délibération n°15/2019 : Vote des subventions 2019 aux associations,
- délibération n°16/2019 : Vote du budget du service de l'Eau 2019,
- délibération n°17/2019 : Vote du budget du service de l'Assainissement 2019,
- délibération n°18/2019 : Vote du budget du Budget Principal 2019,
- délibération n°19/2019 : Feu d'artifice pour Fête Nationale,
- délibération n°20/2019 : Choix des entreprises pour transfert des eaux usées.

M. GOMMÉ	M. MADIC	Mme MOREL	M. LAUNOIS
M. ADAM	Mme BÉRANEK (pouvoir à M.LAUNOIS)	M. BONNET (pouvoir à M. MADIC)	Mme CHARLES (pouvoir à Mme MOREL)
M. DUBREUIL	M. LEJAY	M. LESAGE	M. NÉMAUSAT
M. PAPOIN	Mme REZÉ		